



## **Le Fonds de dotation Ecolint : Questions fréquemment posées**

### **Qu'est-ce que le Fonds de dotation de l'Ecolint ?**

Créé lors du centenaire de l'Ecolint, le Fonds de dotation de l'Ecolint a pour objectif d'assurer un soutien financier pérenne à la mission de la Fondation.

Ce Fonds vise à concilier les besoins des élèves d'aujourd'hui et ceux des générations futures, garantissant ainsi à l'Ecolint la pérennité de son engagement pour la paix. Les dons versés au Fonds sont investis afin de générer un revenu stable qui soutient l'école année après année.

Dans un monde marqué par l'incertitude économique et de défis globaux, le Fonds de dotation contribue à assurer l'avenir de l'Ecolint. Il renforce la capacité de la Fondation à investir dans ses élèves, ses enseignants, ses programmes et ses campus, aujourd'hui et pour les générations futures.

### **Que soutient le fonds de dotation Ecolint ?**

Tous les dons versés au Fonds de dotation sont exclusivement destinés à soutenir l'Ecolint.

Les donateurs peuvent contribuer à l'un des sous-fonds existants de la Fondation ou créer un fonds nominatif dédié à un domaine d'activité de l'école qui leur tient particulièrement à cœur.

#### **Fonds général (non affecté)**

Le Fonds général offre un soutien flexible là où il est le plus nécessaire, permettant à l'Ecolint de répondre aux nouvelles priorités, de surmonter les défis imprévus et de saisir de nouvelles opportunités.

#### **Fonds de bourses d'études**

Le Fonds de bourses d'études élargit l'accès à l'enseignement de l'Ecolint pour les jeunes à fort potentiel. Les bourses d'études offrent des perspectives transformatrices à des élèves qui, autrement, ne pourraient pas fréquenter l'établissement.

#### **Fonds d'innovation et d'investissement des campus**

Ce fonds soutient le développement continu des campus et des environnements d'apprentissage de l'Ecolint, contribuant ainsi à garantir qu'ils demeurent des centres dynamiques d'innovation, d'apprentissage et de vie communautaire pour les

générations futures.

## **Qui gère le fonds de dotation Ecolint ?**

Le Fonds est géré indépendamment de l'Ecolint par Swiss Philanthropy Foundation, une fondation suisse exonérée d'impôt, enregistrée à Genève.

La supervision est assurée par le Comité de pilotage du fonds de dotation, composé de :

- deux représentants du Conseil de Fondation ou de la direction opérationnelle de l'Ecolint,
- trois membres indépendants et
- un représentant de Swiss Philanthropy Foundation.

Le Comité est responsable de l'orientation stratégique et de la gouvernance du Fonds et applique une politique d'investissement prudente à long terme. Des conseillers externes peuvent être consultés lorsque des compétences complémentaires sont nécessaires.

## **Comment les fonds nommés par les donateurs sont-ils établis ?**

Des fonds nominatifs, affectés ou non, peuvent être créés avec un don minimum de 100,000 CHF.

Ces fonds peuvent soutenir un objectif convenu conjointement entre le donateur et l'Ecolint, créant ainsi un legs durable dans un domaine particulièrement important pour le donateur ou sa famille. Les engagements peuvent être honorés sur une période allant jusqu'à cinq ans.

Les fonds nominatifs peuvent :

- honorer une personne ou une famille,
- commémorer un être cher, ou
- reconnaître une contribution collective, comme celle d'une promotion.

Pour les dons collectifs, la totalité du don de 100,000 CHF doit être reçue avant la création du fonds. Les fonds nominatifs sont soumis aux directives de la politique de dénomination de l'Ecolint.

## **Qui décide de l'utilisation des revenus des fonds non affectés ?**

Dès que les distributions annuelles provenant des fonds non affectés dépassent 100,000 CHF, le Comité de pilotage du fonds de dotation examine les propositions soumises par l'Ecolint.

Ces propositions peuvent émaner :

- du Conseil de Fondation de l'Ecolint,
- du Bureau du développement,
- ou de l'Association du personnel.

Le Comité peut également solliciter l'avis non contraignant de l'organe consultatif de l'Ecolint, composé de représentants de haut niveau de la Fondation et de l'Association du personnel. La décision finale concernant les distributions relève de la responsabilité du Comité de pilotage du fonds de dotation.

## **Comment les fonds sont-ils investis ?**

Le Comité de pilotage du fonds de dotation définit le cadre d'investissement global, en accord avec les valeurs de l'Ecolint.

Swiss Philanthropy Foundation est responsable de la gestion et de l'investissement des actifs, sous la supervision de son Comité des finances. La performance des investissements est examinée trimestriellement par le Comité de pilotage du fonds de dotation.

Le fonds est actuellement géré par Pictet Asset Management.

## **Les fonds sont-ils investis à perpétuité ?**

Oui. Le fonds de dotation est conçu pour être permanent.

Les contributions sont investies afin que le capital du Fonds puisse croître au fil du temps. Chaque année, une partie des revenus de placement peut être distribuée pour soutenir la mission du Fonds, tandis que les revenus restants sont réinvestis pour préserver et renforcer sa valeur à long terme.

Dans certains cas, les donateurs peuvent créer un fonds de dotation à usage limité d'une durée minimale de 20 ans, permettant ainsi d'utiliser à la fois les revenus de placement et le capital au fil du temps.

## **En quoi le fonds de dotation diffère-t-il des réserves de trésorerie ?**

Le Fonds de dotation vise à assurer la pérennité de l'Ecolint grâce à un capital investi de façon permanente.

Contrairement aux réserves de trésorerie opérationnelles, qui peuvent être utilisées pour des besoins immédiats, le Fonds de dotation a pour objectif de préserver le capital au fil du temps, tout en générant un soutien annuel aux programmes, aux opérations et aux priorités stratégiques.

## **Qui décide du niveau de distribution annuel ?**

Le Comité de pilotage du Fonds de dotation détermine le taux de distribution annuel en tenant compte :

- du rendement des investissements,
- de l'inflation et
- de la préservation à long terme de la valeur du Fonds.

## **Y a-t-il un montant minimum pour un don au Fonds de dotation ?**

Il n'y a pas de contribution minimale au Fonds de dotation de l'Ecolint.

Toutefois :

- les dons inférieurs à 500 CHF doivent être effectués par l'intermédiaire de l'Ecolint,
- tandis que les dons de 500 CHF ou plus peuvent être versés directement à Swiss Philanthropy Foundation.

Tous les dons inférieurs à 100,000 CHF sont affectés soit au Fonds général, soit à un sous-fonds existant choisi par le donateur. À défaut de précision, les dons sont affectés au Fonds général.

Les contributions de 100,000 CHF ou plus permettent de créer un fonds au nom du donateur.

### **Les dons au Fonds de dotation sont-ils déductibles fiscalement ?**

La Swiss Philanthropy Foundation est un organisme exonéré d'impôts. Les dons de résidents suisses peuvent donc être déductibles d'impôt.

D'autres options de dons sont disponibles :

- La [Ecolint American Foundation](#) pour les donateurs basés aux États-Unis,
- Le réseau [Giving Europe](#) pour les donateurs de toute l'Europe.

Pour plus d'informations, veuillez contacter [development@ecolint.ch](mailto:development@ecolint.ch).

### **Comment les donateurs seront-ils informés ?**

Chaque année, les donateurs du Fonds de dotation reçoivent un rapport d'impact annuel présentant :

- la performance du Fonds,
- les distributions et les utilisations,
- et l'impact du soutien des donateurs sur l'ensemble de l'Ecolint.

### **Comment ma donation sera-t-elle reconnue publiquement ?**

Au minimum, nous serons ravis de reconnaître tous les dons au Fonds de dotation dans le rapport d'impact annuel des donateurs de l'Ecolint, à moins que les donateurs choisissent de rester anonymes.

### **Dans quelle devise puis-je faire un don ?**

Le fonds de dotation Ecolint peut accepter des dons dans n'importe quelle devise.

### **Comment faire un don au Fonds de dotation Ecolint ?**

Pour en savoir plus ou pour discuter d'un don au Fonds de dotation, veuillez contacter :

Bureau du Développement

[development@ecolint.ch](mailto:development@ecolint.ch)

Ecole Internationale de Genève  
Development Office  
7, Rue Marie-Thérèse-Maurette  
CH-1208 Geneva  
Tel: +41 (0)22 787 24 00  
<https://www.ecolint.ch/fr/nous-soutenir>

**Last updated: 26/5/2026**